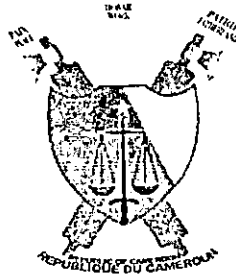


REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA LEKIE

PREFECTURE DE MONATELE

SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DES
MARCHES PUBLICS



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

DECISION N° 042 /D/MINAT/JO3/SGAMP/2019 DU 18 MARS 2018

Portant Résultat de l'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°002/AONO//MINAT/JO3/DDMAPL/CDPM/2019 du 14 Février 2019 relatif à la Maîtrise d'œuvre partielle (Surveillance et Contrôle) des travaux de construction de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Lékéi (Phase I) Département de la Lékéi, Région du Centre.

AUTORITE CONTRACTANTE: PREFET DU DEPARTEMENT DE LA LEKIE
FINANCEMENT : BIP 2019

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA LEKIE, AUTORITE CONTRACTANTE

- Vu la constitution ;
Vu le Décret N°2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;
vu le décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
vu le décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation, et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le décret N° 2012/480 du 22 octobre 2012 portant nomination des Préfets ;
Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics;
Vu la Circulaire N° 001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finance, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2019 ;
Vu la Lettre- Circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 Portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Dossier d'Appel d'Offres N°002/AONO/MINAT/JO3/DDMAPL/CDPM/2018 DU 14 FEVRIER 2019 relatif à la Maîtrise d'œuvre Partielle (Surveillance et Contrôle) des travaux de construction de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Lékéi (Phase I)
Vu le Procès-Verbal N° 05/PV/MINMAP/DR-CE/DD-LK/CDPM DU 13 MARS 2019 relatif à l'ouverture des plis du Dossier d'Appel d'Offres N°002/AONO/MINAT/JO3/DDMAPL/CDPM/2018 DU 14 FEVRIER 2019 pour la Maîtrise d'œuvre Partielle (Surveillance et Contrôle) des travaux de construction de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Lékéi (Phase I)

DECIDE

Article 1er L'Appel d'Offres National ouvert en procédure d'Urgence N°002/AONO//MINAT/JO3/DDMAPL/CDPM/2019 du 14 Février 2019 relatif à la Maîtrise d'œuvre partielle (Surveillance et Contrôle) des travaux de construction de la Délégation Départementale des Marchés Publics de la Lékéi (Phase I) est déclaré infructueux:

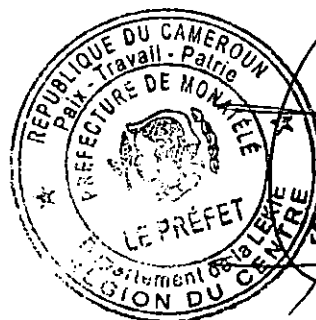
Article 2 La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Monatéle le 18 MARS 2019

Le Préfet,
(Autorité Contractante)

Ampliations

- MINMAP
- ARMP/Centre :
- Pdv/CDPM-L ;
- SPM/DDMAP-L ;
- Intéressé ;
- AFFICHAGE/CHRONO/ARCHIVES ;



SIMOU KAMSU Patrick,
Administrateur Civil Principal
Hors - Echelle

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN
AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
ARMP
CENTRE REGIONAL DE REGULATION DU CENTRE

Triier Arrivée N° 269
19 MAR 2019